



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE STENAY

LA BAUQUETTE

N° 23 - SEPTEMBRE 2005



2. Le mot du Président.
3. Que reste-t-il de notre patrimoine rural ?
4. Le coin du patoisant.
- 5 à 8. Notre dossier : spécial O.P.A.H.
9. Horaires de la déchetterie. Nos ancêtres les Gaulois.
10. Les activités du C.A.T. de Stenay. Le réveillon de la Saint-Sylvestre.
11. Maison des Services.

Nos villages

Ce mois-ci, nous avons choisi de vous présenter quelques vues de nos villages, des photos prises en cette belle fin d'été. Les reconnaissez-vous ?

1. Beaucclair.
2. Moulins-Saint-Hubert.
3. Pouilly
4. Autreville-Saint-Lambert.
5. Laneuville-sur-Meuse.

LE MOT DU PRESIDENT

La rentrée est très souvent la période qui nous incite à remettre l'ouvrage sur le métier. Aussi, nous vous proposons en pages intérieures un spécial O.P.A.H. qui vous donnera une information précise sur l'avancement de cette opération lancée en août 2003 et qui se terminera en août 2006.

Sur le plan des propriétaires occupants, nous pouvons dire que cette O.P.A.H. obtient un très large succès puisque nous avons déjà atteint nos objectifs. Ce qui ne veut pas dire pour autant que les aides soient bloquées à ce jour. Les dossiers continueront à être instruits par l'A.R.I.M. et présentés à l'A.N.A.H. Mais, je ne peux que vous inviter à prendre contact avec l'A.R.I.M. assez rapidement.

Par contre le bilan de cette O.P.A.H. est nettement moins favorable pour ce qui concerne les propriétaires bailleurs, notamment au niveau des loyers conventionnés. Deux nouvelles mesures devraient inciter les propriétaires à investir dans cette direction et à valoriser ainsi leur patrimoine :

- ➔ D'une part le relèvement très sensible du plafonnement de ces loyers,
- ➔ D'autre part le relèvement de l'aide régionale à l'investissement.

Là encore, n'hésitez pas à reprendre contact avec l'ARIM.

Etienne DEMULDER.

LES INFOS DE L'OFFICE DE TOURISME.

Du 16 septembre au 2 octobre, la salle du Port de Plaisance accueillera une exposition du club de peinture de Stenay sur le thème "Reproductions de grands peintres".

LA RENTRÉE MET MADAGASCAR À L'HONNEUR :

Le 7 octobre, Noromalala Martinet, qui habite Pouilly, dédicacera son ouvrage "Une malgache au pays de ses ancêtres les Gaulois" (Maison de la Presse).

Les 14-15-16 octobre et 4-5- et 6 novembre : exposition "Madagascar" dans la salle du Port de Plaisance.

MARCHÉ DE NOËL.

Le marché de Noël aura lieu du 9 au 11 décembre à la salle de spectacles de Stenay. Ceux et celles qui désirent se joindre aux exposants peuvent d'ores et déjà venir chercher leur bulletin d'inscription au bureau de l'Office de Tourisme (du lundi au samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 - fermeture à 17h00 à partir du 15 octobre).

Malgré les guerres, malgré les «modernisation», malgré un certain désintéressement pour l'«ancien», malgré aussi une mauvaise approche de l'«ancien», nos villages ont su garder certains aspects de l'espace bâti, de l'architecture, et même de pratiques traditionnelles dont nous ignorons aujourd'hui les origines. La plupart de nos villages ont été fortement influencés par l'architecture rurale lorraine, qui date essentiellement d'après la guerre de Trente ans et la fin de la Fronde, c'est-à-dire d'après 1654. Mais qu'est-ce qu'un «village lorrain» ?

Ce sont d'abord des paysages façonnés par la nature et les hommes : le relief de cuesta, avec son plateau calcaire (qui fournit la pierre de construction)



Brouennes.

couvert de forêts et de céréales, front de côte qui accueillait jadis la vigne sur la pente et les vergers en bas, la dépression argileuse (qui permettra de produire des tuiles) où se sont généralement construits les villages, autour des sources ; là, on trouve plutôt les prairies et les forêts ainsi que les cours d'eau. Le long des chemins et des routes, on rencontre encore des chapelles rurales, souvent entourées d'arbres séculaires, protégeant parfois une source, et des croix de chemin ou des croix de missions, essentiellement aux carrefours et aux entrées de villages ; mais chassent-elles encore le diable et les sorcières ? Ce qui est certain, c'est que beaucoup sont fleuries régulièrement, et que de nombreux passants dessinent un signe de croix sur leur poitrine en passant devant.

Le village lorrain, ou meusien, c'est essentiellement un village-rue : une longue rue, souvent rectiligne, avec de chaque côté un large espace, l'usoir, qui accueillait tas de fumier, matériel agricole et tas de bois. On trouve encore aujourd'hui tous les bâtiments publics et privés où se concentraient jadis la vie démocratique, l'animation et certaines activités communales : la mairie, l'école, le café ; les lavoirs, dont les communes prennent désormais grand soin, ont aussi perdu aujourd'hui toute activité. Malheureusement, le déplacement des écoles et la fermeture des cafés (et d'autres commerces

comme les boulangeries et les boucheries) ont modifié profondément la vie des petites communes. Ne subsistent donc que la mairie et l'église, de moins en moins utilisées.



Beaufort.

Les maisons traditionnelles, avec activité agricole, possédaient généralement deux ou trois travées, très profondes : habitation / étable / grange. Sur la rue donnaient la porte d'entrée et une fenêtre pour la cuisine, un œil de bœuf pour éclairer la pierre à eau à l'intérieur, un banc et le jardin de fleurs ; souvent, un poirier était planté en façade, signe de fécondité, de bonheur ; plus rarement une vigne, ou un rosier. Puis venaient la porte de l'étable (avec accès direct par la cuisine) et la grande porte de la grange.

L'immense toiture n'était percée que par une flamande, qui permettait d'éclairer une pièce borgne ou une cage d'escalier à l'intérieur. Parfois, sur un mur latéral, apparaissent encore des boutisses, pour lesquelles existent plusieurs explications. A l'arrière s'étendaient le jardin d'herbes et aux légumes et un verger ou une pâture. On avait soin de construire aussi derrière une baraque à poules et des cages à lapins. Bien sûr, chaque village possédait son propre caractère, parfois sa propre architecture, mais ces grandes lignes se retrouvent presque partout.

Philippe VOLUER.



Laneuville.

LE COIN DU PATOISANT : LE 14 JUILLET.

Da l'ta, da m'villache, on étoc co fo républicain, et pou le 14 juillet, on n'y rouetome pou ce lé jou-la. Ce n'éto me rin. Pou coumenci, le défilé aux lampions par neu clairon en tête, tou les gosses étin reudema heuroux pour porter la lanterne au d'bo d'un mêche à ramon. Et peu, rarivé seu la place au mitan du patelin, é dou es qu'on avo planté des grands poteaux aveu des oriflammes aux trois couleurs et installé eune estrate pou les musiciens qui ne jouin qu'aveu des cuïffes. On danso tout la neuti da la poussière à-même le sol. Mais ça baillio soi, on buvo ferme... Le lendemain, c'éto lee jeux pou les gosses. C'éto à sou qui dégomero eune pièce de 20 sous collé au cul d'une pèle à frire suspendue et bin barbouillée de céran noir ; et aveu le d'bo de se nez, ça n'éto me fo âgi. Et y fallo co tâchi d'a ravindre eune aute pièce da eune saille pleine de farine, les paufes peté etin fo machurés inla et tortou étin pâmes de rire de lé oir inla. Pou les grands, ça n'éto me âgi n'éto, pou aller dégomer le jambon en haut d'on mât relugeant de saillin, et y n'avo que le darin qui monto qui pelo décrochi le gros lo. Quand y faillo bé, su le canal, c'éto la course aux canards, ou bin la traversée en baquets.

Bin sûr, pou l'occasion, on licho un p'tit canon de peuche, tout le monde éto moult heuroux. C'éto le 14 juillet, la fête de la Liberté, neum !

L'Tintin.



Autrefois, dans mon village, la tradition républicaine était restée très marquée. Aussi, à l'approche du 14 juillet, on préparait avec ferveur les festivités qui avaient lieu sur la place publique. On montait une estrade construite à l'avance, qui accueillait les musiciens du village ; l'orchestre était composé uniquement de cuivres et faisait tourner les couples aux sons de ses flonflons et de la *Valse des fleurs*.

Le tour de la place était jalonné de grands mâts où flottaient les trois couleurs. Les enfants attendaient avec impatience le jour des réjouissances, et même les plus grands, qui espéraient décrocher le jambon au sommet d'un grand mât tout enduit de saindoux. Quant aux gamins, on leur réservait des jeux plus drôles. Il leur fallait par exemple décoller avec le bout du nez des pièces de monnaie fixées à l'aide de cirage noir au fond d'une poêle à frire qui balançait au bout d'une ficelle ; ou bien essayer de découvrir d'autres pièces dans la farine, ce qui faisait un maquillage très drôle et bien sûr déclenchait un fou-rire général. Quand le temps le permettait se déroulait sur le canal une course de baquets, ou encore on s'essayait à la course aux canards sur l'eau. Le bal public avait seulement lieu après la retraite aux flambeaux, dans une épaisse poussière car on dansait à-même le sol. Qu'à cela ne tienne, les gens étaient heuroux, le vin et la bière coulaient à flot. C'était le 14 juillet, la fête de la Liberté !

Célestin.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE STENAY

6, Place de la République - BP 21
55700 - STENAY
Téléphone : 03 29 80 31 81
Télécopie : 03 29 80 28 99
Email : ccstenay@gmail.com
Ouvert du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

STENAY - ECO

Chemin des Groseillers
BP 61
55700 - STENAY
Téléphone : 03 29 80 38 38
Télécopie : 03 29 80 42 42
Email : stenay.eco@wanadoo.fr
Site : www.STENAY.ECO.fr
Ouvert du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

SPECIAL O.P.A.H

Encore quelques mois ...

... pour en profiter !

Depuis deux ans maintenant, la Communauté de Communes a lancé son Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) en partenariat avec l'Etat, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (A.N.A.H.), le Conseil Général de Meuse et la Région Lorraine.

C'est également une invitation à vous renseigner dès maintenant auprès de l'A.R.I.M. Lorraine, en charge de ce dossier, surtout si vous êtes amenés à réaliser des travaux à court ou moyen terme.



Grâce à cette opération, la Communauté de Communes entend favoriser l'amélioration de l'habitat ancien et plus largement du cadre de vie, en encourageant les propriétaires privés à réaliser des travaux. Pour cela, un éventail complet d'aides est apporté, aides qui disparaîtront à la fin de l'opération. En effet, cette opération a une durée limitée dans le temps et s'achèvera précisément le 21 août 2006.

Or, il s'agit de la troisième opération de ce type sur notre territoire, après l'O.P.A.H. cantonale qui a eu lieu de 1992 à 1996 puis l'O.P.A.H. thématique sur la ville centre de Stenay de 1998 à 2001.

Compte-tenu des interventions de plus en plus ciblées de nos partenaires, il ne faut pas envisager une quatrième avant bien longtemps !

Aussi, par ce numéro spécial, nous souhaitons vous expliquer de nouveau les objectifs de cette opération et ce qu'elle a déjà apporté à notre Pays.

PERMANENCE

les 2èmes et 4èmes vendredis
De 9h30 à 13h00

Maison des Services,
résidence Vauban
à Stenay

☎ 03 29 80 26 81

Dans ce dossier :

Les nouvelles mesures en faveur des propriétaires bailleurs

Le bilan de l'O.P.A.H.

Un coupon réponse

Un memento sur les aides

L'O.P.A.H. EN ACTUALITES.

Des nouvelles mesures incitatives pour les propriétaires bailleurs.

Depuis le 1er janvier 2005 est intervenue une réforme importante pour les propriétaires bailleurs, celle des loyers conventionnés.

Auparavant calculés sur la base de la surface corrigée et de coefficients de majoration/minoration évalués au cas par cas, ils le sont maintenant sur la base de la surface utile mais il font toujours l'objet d'un calcul propre à chaque logement.



De manière générale, les loyers conventionnés ont été sensiblement réévalués, les rendant plus réalistes au regard du marché et les locataires peuvent toujours percevoir l'Aide Personnalisée au Logement (A.P.L.).

A titre d'exemple, un type 3 de 84 m² dont le projet de réhabilitation a été étudié dans le cadre de l'O.P.A.H., qui aurait dû se louer au maximum 264€ par mois avant la réforme,



peut désormais afficher un nouveau loyer plafond de 400€ mensuels. Autre exemple étudié : un T2 de 76 m² qui se louait au plus 282€ peut désormais atteindre 385€.

Cette réforme devrait modifier dans bien des cas les choix des propriétaires qui peuvent prendre des renseignements plus précis auprès de l'A.R.I.M. Lorraine.

Rappel : le fonctionnement de l'O.P.A.H.

L'O.P.A.H. doit permettre d'aider les propriétaires à améliorer leur logement en leur apportant des aides financières - à travers les subventions, mais également des conseils techniques sur leurs projets et une assistance dans le montage et le suivi des dossiers. L'ensemble de ces services est gratuit pour les demandeurs.

Avant de démarrer les travaux,
une démarche s'impose.

CONTACTER :

Mr Jamel HARMANT par téléphone
ou en rendez-vous

☎ 03 29 76 15 56

Toutes ces missions sont assurées par l'A.R.I.M. Lorraine et en particulier par Monsieur Harmant. Vous pouvez le rencontrer lors de ses permanences les 2èmes et 4èmes vendredis du mois de 9h30 à 13h00 à la Maison des Services à Stenay, où il est également joignable par téléphone (03 29 80 26 81). Vous pouvez aussi prendre des renseignements à l'A.R.I.M. Lorraine à Bar le Duc : 2bis, rue Lapique - BP 85 - 55002 Bar le Duc cedex. Tél. 03 29 76 15 56.

L'O.P.A.H. EN BILAN.

En deux ans (depuis le début de l'O.P.A.H., en août 2003), 346 propriétaires se sont renseignés sur l'O.P.A.H. et parmi eux, nombreux sont ceux qui ont effectivement pu bénéficier d'un financement, qu'il s'agisse des aides de l'A.N.A.H. pour les propriétaires occupants ou bailleurs, ou des financements de la Communauté de Communes, notamment pour les ravalements de façades et les logements conventionnés.

Au total, 382 logements ont été ainsi concernés par l'opération, dont 233 propriétaires occupants et 147 logements locatifs. Sur ces 382 logements, tous ont fait l'objet d'un contact particulier avec le technicien de l'O.P.A.H. et

Il reste maintenant un peu moins d'un an pour profiter de l'O.P.A.H. Même si l'échéance semble lointaine, mieux vaut vous renseigner dès maintenant.

Quatre bonnes raisons : cela ne vous engage à rien, vous saurez si vous êtes éligibles aux subventions et vous recevrez d'utiles conseils en toute neutralité. Par ailleurs, les travaux financés avec des aides ne peuvent démarrer qu'après avoir obtenu les autorisations nécessaires, autorisations valables un ou deux ans selon les cas.

227 ont bénéficié d'une visite sur place.

De nombreux dossiers ont déjà reçu des accords de financement ou sont en passe de les recevoir, ce qui représente 67 logements de propriétaires occupants et 50 logements locatifs, auxquels s'ajoutent les aides complémentaires de la Communauté de Communes sur le locatif. A cela, il convient d'ajouter également les dossiers de ravalements de façade (au nombre de 42).

Au total, ces dossiers représentent 1.420.000€ de travaux et 380.000€ d'aides.



Contactez l'A.R.I.M. Lorraine, missionnée par la Communauté de Communes pour vous aider gratuitement !

Demande d'information et d'assistance pour des travaux d'amélioration dans un logement.

Mr, Mme, Melle (nom et prénom)

Adresse actuelle (n°, rue, code postal, commune)

Téléphone Précisez la période de la journée où nous pouvons vous joindre par téléphone :

Adresse complète des travaux :

Usage du futur logement à rénover :

Résidence principale Logement locatif Résidence secondaire Location tourisme

Type de travaux prévus : Mise aux normes complètes Sanitaires Chauffage Couverture Menuiseries Electricité Ravalement

Autre :

Attention : aucun financement possible pour des travaux en cours ou terminés.

Carte à nous retourner timbrée au tarif lettre ; nous vous ferons parvenir les informations souhaitées à réception.

L'OPAH... ... EN PRATIQUE.

Voici les grandes lignes des aides que vous pouvez obtenir. Pour plus de détails, n'hésitez pas à nous contacter.

AIDES DE L'ANAH :

➔ PROPRIETAIRES OCCUPANTS

Conditions : logement construit depuis plus de 15 ans et destiné à l'habitation principale - conditions de ressources.

Travaux : mise aux normes, confort, travaux spécifiques (handicapés, économie d'énergie).

Montant : 20 % du montant H.T. des travaux plafonnés.

➔ PROPRIETAIRES BAILLEURS

Conditions : sans conditions de ressources. Logement construit depuis plus de 15 ans et destiné à la location (engagement sur 9 ans). Logement dépourvu pour partie ou en totalité de confort.

Montant : 20% à 40% du montant H.T. des travaux plafonnés.

AIDES DE LA REGION LORRAINE,
Du Conseil general de la meuse
Et de la communauté de communes :

➔ CAMPAGNE DE RAVALEMENT

Bénéficiaires : tout propriétaire privé (particulier, SCI, ...).

Conditions : pas de conditions de ressources. Conditions liées au ravalement, dernier ravalement datant de plus de 10 ans.

Montant : 25% du montant des travaux. Aide plafonnée à 915€.

➔ ABONDEMENT DES SUBVENTIONS A.N.A.H. BAILLEURS

Bénéficiaires : propriétaires bailleurs. **Conditions :** réalisation de logements conventionnés.

Montant : 10% à 20% du montant des travaux plafonnés selon la lourdeur des travaux.

➔ PROPRIETAIRES OCCUPANTS HORS PLAFONDS DE RESSOURCES

Bénéficiaires : propriétaires occupants non éligibles aux aides de l'A.N.A.H.

Conditions : plafonds de ressources majorés. **Montant :** 10% du montant des travaux plafonnés à 8.000€. Aide maximale de 800€.

O.P.A.H
Communauté de Communes
Du Pays de Stenay

ARIM Région Lorraine
2 bis, rue Lapique
BP 85
55002 BAR-LE-DUC CEDEX

HORAIRES DE LA DECHETTERIE.

La déchetterie est toujours à votre disposition au Quartier Chanzy (Stenay) et ses horaires restent inchangés :

HORAIRES D'ETE

(1er avril - 31 octobre) :

Lundi : 09h00 - 13h00 et 14h00 - 18h00
Mercredi : 09h00 - 13h00 et 14h00 - 18h00
Samedi : 09h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00
Dimanche : 09h00 - 12h00

HORAIRES D'HIVER

(1er novembre - 31 mars) :

Lundi : 08h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30
Mercredi : 08h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30
Samedi : 09h00 - 12h00 et 13h00 - 17h00
Dimanche : 09h00 - 12h00

L'accès de la déchetterie est gratuit pour les habitants du Pays de Stenay. Rappelons que les dépôts suivants sont possibles :

DANS LES BENNES	DANS LES BORNES	DANS LES CONTAINERS
Le tout-venant Les métaux Les déchets verts Le carton Les gravats Les pneus	Les huiles Le papier et les cartonnets Le verre Le plastique et l'aluminium Le textile	Les piles Les batteries Les déchets ménagers spéciaux

Dépôts interdits : déchets industriels, médicaments et déchets hospitaliers, déchets putrescibles, déchets à risques.

Sur place, Mr Joly reste à votre disposition ; on peut aussi le joindre au 03 29 80 41 26. D'autre part, toutes les communes disposent d'un ou plusieurs *Points d'Apports Volontaires* où l'on peut déposer verre, plastique, carton, papier.

NOS ANCÊTRES LES GAULOIS.

Noromalala est née à Madagascar. En 1970, elle a rencontré sur sa grande île le meusien Alain Martinet, dont la famille habite Pouilly depuis au moins le milieu du 19e siècle, c'est-à-dire cinq générations. Le grand-père d'Alain, Eugène, était ajusteur-mécanicien aux forges de Magne, près de Douzy ; son père, Pierrot,

fut sous-chef de gare à Verdun. Tous deux sont venus habiter Pouilly à leur retraite. Alain a choisi de faire sa carrière à E.D.F. et a rencontré son épouse à Madagascar en 1970. Noromalala a découvert Pouilly en 1971 et depuis, ils résident tous deux régulièrement à la Grosse Tour, la demeure familiale. Enseignante, Noromalala s'est passionnée pour la petite enfance et a publié " Une bibliothèque sonore à l'école maternelle " dans la revue " L'Ecole maternelle " (Nathan). Aujourd'hui, elle publie " Une Malgache au pays de ses ancêtres les Gaulois " (éditions Bénévent), et nous raconte ses souvenirs ; elle compare la vie à Madagascar, où elle a vécu son enfance et son adolescence, où elle a fait ses premiers pas d'adulte, avec la vie en France où elle s'est enracinée. Elle nous relate en fait une rencontre entre deux cultures avec beaucoup d'humour et beaucoup d'amour. Noromalala dédicacera son ouvrage à la mairie de Pouilly le jeudi 6 octobre à 18h00 et à la Maison de la Presse de Stenay le vendredi 7 octobre (toute la matinée).



LES ACTIVITES DU C.A.T. DE STENAY.

Créé en 2003, le Centre d'Aide par le Travail de Stenay est une des six structures gérées par le Centre Social d'Argonne (Les Islettes) en Meuse. Les buts de ce C.A.T. sont de faire accéder à une vie sociale et professionnelle des personnes momentanément ou durablement handicapées et leur permettre d'accéder au milieu ordinaire de travail.



L'équipe de cinq personnes encadrées par Dominique Landragin qui travaille actuellement sur Stenay a une vocation "espaces verts". Elle répond aux demandes des particuliers, des communes, des collectivités locales, des entreprises, pour l'entretien de parcs et jardins, la tonte de gazons, la taille de haies, la taille ou l'abattage d'arbres, la pose de clôtures ... Ces prestations sont rémunérées après une visite du responsable et l'établissement d'un

devis. Elles ne sont pas soumises à la T.V.A. et les particuliers soumis à l'impôt sur le revenu bénéficient en outre d'une réduction d'impôt de 50 % sur la facture de main-d'œuvre et de frais kilométriques. On peut juger actuellement du travail du C.A.T. puisque c'est lui qui assure l'entretien des espaces fleuris de Stenay.



Vous pouvez contacter le C.A.T. de Stenay à la Pépinière d'Entreprises - Quartier Chanzy - 55700 - STENAY - Téléphone / Fax : 03 29 80 31 59.

" STEBOMPTITDIABLENAY PREMIERE " : LE REVEILLON DE LA SAINT-SYLVESTRE.

STEBOMPTITDIABLENAY est exclusivement sorti de l'imagination des Anciens d'A.F.N. du canton pour tenter de favoriser la continuation des actions d'animation menées par les amicalistes depuis le début des années 60. Il est enfin prêt pour prendre son envol le 31 décembre prochain avec l'organisation du grand réveillon dansant de la Saint-Sylvestre à la salle polyvalente de Stenay. La partie restauration sera assurée par des spécialistes locaux, avec une nouvelle formule mise en place pour un meilleur service aux réveillonneurs : des spécialités et beaucoup de simplicité pour les amateurs de bon goût.

L'ambiance a été confiée au grand orchestre MAC 2 de J.-P. Martinot, ensemble vedette des Estivales de Saint-Georges-d'Oléron, avec le concours de Radio-France La Rochelle et du journal Sud-Ouest. Au programme : variétés, disco, musette, rétro, top 5.

Renseignements : 03 29 80 36 54 / 03 29 80 36 45 / 03 29 80 48 97 / 03 29 80 64 22 (O.T.S.I.). Réservation obligatoire, réduction de tarif pour groupes de dix inscriptions, conditions spéciales aux anciens d'A.F.N. et membres de la confrérie.

Rappelons que STEBOMPTITDIABLENAY est né sous le signe du lion. Ce petit personnage, ambassadeur du Pays de Stenay, sera surtout le nouveau porte-bonheur des Stenaisiens en partance pour le troisième millénaire. Figure emblématique, STEBOMPTITDIABLENAY se montrera dans l'avenir digne de ses prédécesseurs dans le domaine des animations festives. Souhaitons-lui pour cette première une belle réussite, avec les meilleurs encouragements de ceux qui souhaitent que Stenay continue à être un pôle de bien-être et de bien-vivre.

La Maison Des Services

VOS RENDEZ-VOUS A LA MAISON DES SERVICES : La Maison des services est une structure d'accueil, d'information, d'orientation et de coordination des services destinée à rapprocher les services publics et organismes chargés d'une mission de service public des habitants, afin de faciliter les démarches et accéder à toute information de la vie courante. Ainsi, selon votre demande, vous êtes directement informés sur place ou orientés vers le service adéquat.

POLE EMPLOI / FORMATION -

- o POINT EMPLOI ANPE : tous les lundis et vendredis de 14h00 à 16h00.
- o ANPE : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 tous les mardis en libre accès.
- o Offres d'emploi ANPE : tous les jours en libre accès (actualisées le mardi).
- o ASSEDIC (Visioguichet) : tous les jours sauf le mardi et le vendredi après-midi, de 9h00 à 11h15 et de 14h00 à 16h00.
- o Kiosque Information Jeunesse (" KIJ ") : tous les jours, en libre accès.
- o Mission locale du nord meusien : le mardi de 13h30 à 17h00, sur RDV au 03 29 86 25 26.
- o Centre information et recrutement Armée de Terre : le 1er mercredi du mois, de 14h00 à 16h00.
- o Cellule recrutement 1er-2ème Régiment de Chasseurs : le 3ème mercredi du mois, 14h00 à 16h30.
- o Bureau Armée de l'Air Information : permanence supprimée.
- o Polygone : sur convocation.

POLE SOCIAL, RETRAITE, LOGEMENT -

- o ADAPAH : lundi et mercredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, jeudi de 8h00 à 12h00, vendredi de 8h00 à 10h00 et de 13h00 à 17h00 (Melle Rouyer 03 29 84 60 97).
- o CPAM (" Maison de la Sécu ") : le vendredi de 10h à 12h.
- o Borne de remise à jour carte " Vitale " : tous les jours sauf le vendredi matin.
- o CRAM (service retraite) : le 2ème mardi du mois de 10h00 à 12h00 sur RDV au 03 29 86 09 54 et le 4ème mardi du mois sans rendez-vous.
- o CICAS (retraites complémentaires) : le 4ème mardi du mois de 9h30 à 11h30.
- o AGRR : le 1er mardi du mois de 9h30 à 11h30 sur rendez-vous au 03 87 37 79 90.
- o AMIE : lundi de 8h45 à 12h00, jeudi de 8h45 à 12h00 et de 13h45 à 17h00, vendredi de 13h00 à 16h00.

- o Service social CRAM/CPAM (Madame Landragin) : le 3ème mardi du mois, de 8h30 à 11h, sur RDV au 03 29 83 35 46.
- o Centr'aid (aide aux toxicomanes) : le 1er jeudi du mois de 14h00 à 17h00 et le 3e jeudi du mois de 13h30 à 16h00.
- o L'ARIM (Agence de restauration immobilière) ; selon planning ; se renseigner à la Maison des Services.
- o CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) : selon planning de 9h00 à 12h00 (15 septembre, 13 octobre, 17 novembre, 15 décembre) ; prendre rendez-vous à la Maison des Services.

POLE VIE ASSOCIATIVE -

- o Secrétariat " Familles rurales " - association du canton de Stenay : le vendredi de 10h00 à 12h00.
- o Etablissement d'écoute (" Familles rurales ") : le mercredi de 15h00 à 17h00.
- o AMATRAMI (Association meusienne d'accueil des travailleurs migrants) : le vendredi de 14h00 à 16h00.

POLE ACCES AU DROIT -

- o CEDIFF (Information juridique en droit privé) : le 3e lundi et le 2e mardi du mois, de 14h00 à 17h00.
- o Conciliateur de justice : envoyer un courrier pour expliquer le litige à Mr GABRIEL (rue du Fort-de-Vaux - 55100 - VERDUN) pour être reçu à la Maison des Services.
- o Défense des consommateurs (" Familles rurales " - canton de Stenay) : le 1er vendredi du mois, de 11h00 à 12h00.



MAISON DES SERVICES
Résidence Vauban 55700 - STENAY.
Du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
Téléphone : 03 29 80 26 81 - Fax : 03 29 80 26 82
Email : MAISON.DES.SERVICES@wanadoo.fr



3



4



5

